

Parcours Nageur Sauveteur

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SNSM
Apolline Tabuteau
02.40.00.53.94
apolline.tabuteau@snsm.org

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre bénévole à la SNSM

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Un nageur sauveteur est une personne formée et entraînée pour surveiller les zones de baignade. Grâce à ses différents diplômes et certificats, il est apte à surveiller, prévenir du danger et intervenir, si nécessaire, sur la plage et dans une bande de 300 mètres en mer. Il tient généralement un poste de secours et monte la garde sur les plages, près des lacs et des piscines (privées ou publiques). Les missions du nageur sauveteur sont : de surveiller les baigneurs pour prévenir les accidents, de porter secours aux personnes en difficulté dans l'eau, d'assurer les premiers gestes de secourisme et les premiers soins, de collaborer avec d'autres professionnels de santé et de la sécurité pour optimiser les sauvetages, de sécuriser des zones de baignade en mettant en place les mesures appropriées, de sensibiliser le public aux règles de sécurité aquatique. Le nageur sauveteur peut être surveillant de baignade, mais ne peut en aucun cas enseigner la natation contre rémunération, contrairement au maître-nageur sauveteur (MNS).

Contenu et modalités d'organisation

Pour devenir nageur sauveteur à la SNSM, 8 mois de formation et de stages sont nécessaires, à la fin desquels le candidat doit avoir obtenu 6 diplômes indispensables à l'exercice de la profession : Le PSE1 (premiers secours en équipe de niveau 1)?; Le PSE2 (premiers secours en équipe de niveau 2)?; Le BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)?; Le permis côtier?; Le CRR (certificat restreint de radiotéléphonie)?; Le SSA littoral mention pilotage (certificat de surveillance et sauvetage aquatique).

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique - *Sans niveau spécifique*
Premiers secours en équipe niveau 2 - *Sans niveau spécifique*
Premiers secours en équipe niveau 1 - *Sans niveau spécifique*
Certificat de compétences de surveillant-sauveteur aquatique sur le littoral - *Sans niveau spécifique*
Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur - *Sans niveau spécifique*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00535319	du 01/10/2024 au 01/06/2025	La Rochelle (17)	SNSM		MON COMPTE FORMATION	FPC